



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

P.655.20-RHEIN 5

Rhein 1 / 00

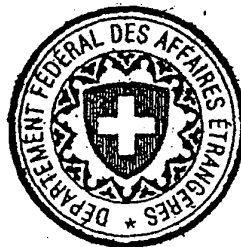
Notification
aux Gouvernements des Etats signataires
de la Convention du 12 avril 1999
pour la Protection du Rhin

Ratification par la Suisse

Le 21 juin 2000, la Suisse a ratifié la Convention.

Conformément à son article 17, la Convention entrera en vigueur le premier jour du deuxième mois suivant la réception de la dernière notification d'un Etat Signataire de l'achèvement des procédures requises pour la mise en vigueur de la Convention.

La présente notification est faite par le Conseil fédéral suisse en sa qualité de dépositaire de la Convention.



Berne, le 24 août 2000